

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 13/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2023, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2023 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **323 719 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **198 825 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 mars 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'SCOTTI Patrick' mentioned in the text above.